

**Délibération n° 2024-38 du 19 décembre 2024
portant adoption du programme annuel d'éducation pour l'année 2025**

Le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment son article L. 232-5,

Sur la proposition du secrétaire général et de la directrice du département de l'éducation et de la prévention,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Le programme annuel d'éducation pour l'année 2025 est adopté conformément à l'annexe de la présente délibération.

Article 2 : La présente délibération et son annexe seront publiées sur le site internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 19 décembre 2024.

La Présidente
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Béatrice BOURGEOIS





AGENCE FRANÇAISE
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Secrétariat général

Synthèse du programme annuel d'éducation pour 2025

Le programme annuel d'éducation (PAE) pour 2025 est l'occasion pour l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) de décliner sa stratégie d'autorité nationale en charge de l'éducation antidopage. A ce titre, elle définit ses publics prioritaires, rassemblés au sein du « pool d'éducation », et identifie les autres publics auprès desquels elle envisage des actions particulières.

Ce PAE s'appuie sur l'acquis de ces dernières années, notamment les avancées engrangées en 2024. En particulier, la préparation des Jeux de Paris a conduit, de manière inédite, à la formation des délégations françaises : 1 738 sportifs et membres du personnel d'encadrement, toutes fédérations confondues, ont été ainsi sensibilisés dans le cadre de ce dispositif, et 100 interventions ont été mises en place, dont 70 animées par les éducateurs antidopage des fédérations et les autres par ceux de l'INSEP, des CREPS et des DRAJES ou par les équipes de l'AFLD.

Les résultats probants de ce dispositif témoignent d'une prise en compte croissante de l'éducation antidopage par les partenaires de l'Agence et les fédérations sportives. En 2025, l'AFLD profitera de l'élan populaire suscité par les Jeux de Paris pour poursuivre avec ses partenaires la dynamique de formation et d'éducation des publics du haut niveau, et pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation à destination des jeunes, et ainsi participer activement à l'héritage qui leur sera légué pour les prochaines années.

Dans le contexte de la préparation des Jeux d'hiver, l'AFLD retiendra en 2025 comme priorités :

- de mettre l'accent sur les actions d'éducation et de sensibilisation aux règles antidopage du personnel d'encadrement, notamment les médecins, les entraîneurs, les préparateurs physiques et les masseurs-kinésithérapeutes, qui jouent un rôle crucial dans la préparation et l'évolution des sportifs de haut-niveau ;
- d'accompagner davantage les référents antidopage pour renforcer la mise en œuvre des plans fédéraux de prévention et s'assurer que l'éducation antidopage de tous les publics prioritaires, y compris les parasportifs, soit effective ;
- d'initier, dès le début de 2025 avec le CNOSF et le CPSF, la mise en place d'un dispositif d'éducation auprès des délégations françaises qui se rendront aux Jeux olympiques et paralympiques de Milano-Cortina 2026.

*

Le « pool d'éducation » rassemble les publics prioritaires, à commencer par les sportifs (sportifs du groupe cible et du groupe de contrôle, sportifs de niveau national, sportifs de haut-niveau, espoirs et collectifs nationaux, y compris en situation de handicap, sportifs sous contrat professionnel, sportifs dans les structures de haut-niveau, sportifs suspendus...) et leurs personnels d'encadrement. En 2025, la sensibilisation et la formation des membres de l'encadrement des sportifs, acteurs essentiels de la prévention du dopage, seront accentuées.

En effet, au prisme de l'expérience, notamment des affaires disciplinaires, le personnel d'encadrement du sportif – particulièrement les entraîneurs, les médecins, les préparateurs physiques et les masseurs-kinésithérapeutes – joue un rôle crucial dans la préparation et l'évolution des sportifs, qu'ils côtoient régulièrement, voire quotidiennement pour certains.

En parallèle des actions menées auprès du pool d'éducation, des actions seront entreprises auprès d'autres publics, notamment les jeunes sportifs et les étudiants en formation des métiers du sport et de la santé. Les publics scolaires et universitaires était déjà un public identifié, mais il fera l'objet en 2025 d'une attention particulière par le biais d'actions spécifiques.

A cet égard, plusieurs projets seront conduits comme :

- le développement d'un kit pédagogique (séquence de trois activités ludiques avec un accompagnement des enseignants et une sensibilisation aux valeurs du sport propre) pour les collégiens et les lycéens, amorcé en 2024, avec le soutien du Fonds de dotation pour un sport propre en vue d'un déploiement expérimental dans certains établissements scolaires du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ;
- des actions exploratoires en lien avec les associations de professionnels et les universités à destination des étudiants en formation STAPS, BPJEPS et autres formations dans les métiers du sport ;
- la poursuite des travaux du groupe de travail constitué avec le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, les Instituts de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) et le ministère des sports pour développer une formation spécifique sur la prévention du dopage et les règles antidopage, avec le projet d'étendre cette démarche à d'autres parcours de formation des professions médicales.

*

Dans le cadre de sa stratégie d'éducation, l'AFLD continuera de s'appuyer, en 2025, sur ses partenaires sportifs et institutionnels. A cet égard, l'expérience des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 a démontré que les relais sont dorénavant constitués au sein des fédérations sportives avec des éducateurs antidopage agréés bien identifiés dans plusieurs fédérations et structures sportives pouvant intervenir auprès des publics prioritaires. L'Agence pilote désormais ce double réseau de référents antidopage et d'éducateurs antidopage, ce qui se concrétisera notamment à travers l'organisation au printemps 2025 d'un séminaire dédié.

L'évaluation des fédérations olympiques et paralympiques au printemps 2024 sur l'éducation antidopage a permis de relever des avancées notables : ainsi, sur les 37 fédérations interrogées, 26 d'entre elles ont transmis leur plan de prévention à l'Agence. En 2025, l'accompagnement des fédérations se poursuivra par les actions suivantes :

- finaliser l'élaboration des plans de prévention par les fédérations olympiques et paralympiques et soutenir leur mise en œuvre ;
- développer un modèle de plan de prévention pour structurer et homogénéiser les plans de prévention et en faciliter le suivi et l'analyse par les équipes de l'Agence
- systématiser et généraliser les plans de prévention dans les autres fédérations, notamment celles comptant des sportifs de haut-niveau.

Le suivi des actions des éducateurs et de la mise en œuvre des plans fédéraux de prévention est dorénavant facilité par le portail de l'AFLD, mis à disposition des référents et des éducateurs en 2024. Cet outil permet de systématiser le suivi des actions d'une fédération ou d'une structure afin d'en faciliter l'évaluation et l'adéquation aux objectifs préétablis.

*

En novembre 2024, l'Agence comptait 201 d'éducateurs formés et agréés mobilisés au sein de leurs structures. Le réseau d'éducateurs étant bien constitué, le premier trimestre de l'année 2025 sera consacré au développement de ressources pédagogiques « clé en main » à leur profit, selon un besoin qu'ils ont exprimé en 2024. Dans cet esprit, quatre nouveaux parcours seront disponibles sur la plateforme PODIUM, savoir :

- La formation continue pour les éducateurs sur les compléments alimentaires ;
- Le parcours pour les parents de jeunes sportifs ;
- Le parcours de formation initiale pour agents de contrôles du dopage ;
- Le parcours de formation pour les référents antidopage (au sein des fédérations).

Parallèlement, après trois ans de mise en œuvre du programme de formation des éducateurs, l'AFLD a fait progresser son dispositif d'identification, de formation et de renouvellement des éducateurs antidopage. Deux mesures principales seront parachevées en 2025 :

- l'identification des éducateurs antidopage reposera davantage sur l'accompagnement et la supervision des référents antidopage au sein des fédérations sportives, sollicités lors des phases de délivrance ou de renouvellement d'agrément ;
- les éducateurs antidopage, déjà formés, y compris au sein de structures publiques ou décentralisées, seront mieux identifiés par les fédérations grâce à un portail commun aux référents et éducateurs antidopage en place depuis 2024 (identité des éducateurs, recensement des actions, évaluation, mutualisation des ressources, etc.).

En outre, pour s'adapter aux besoins de chaque fédération et des différents publics, l'AFLD a établi deux catégories d'éducateurs antidopage, avec comme projet en 2025 de dissocier leur formation :

- les éducateurs antidopage haut-niveau, qui s'adressent en priorité aux publics du pool d'éducation (même s'ils demeurent compétents pour s'adresser à tous les publics de l'Agence) ;
- les éducateurs antidopage, qui s'adressent aux autres publics du programme d'éducation de l'Agence, en excluant les publics de son pool d'éducation.

*

La mise en œuvre du plan d'éducation nécessite de disposer de ressources adaptées sur tout le territoire national afin de garantir une proximité d'action avec les publics prioritaires et identifiés. L'AFLD souhaite franchir un nouveau cap : celui de la territorialisation de son action. Cette territorialisation intègre une double dimension : se rapprocher géographiquement des publics prioritaires du pool d'éducation mais aussi toucher de nouveaux publics en dehors du haut-niveau, essentiellement présents au niveau local.

Dans une logique de mutualisation territoriale des ressources formées, l'objectif est, d'ici la fin de 2026, de former des éducateurs agréés au sein de tous les CREPS labellisés du Réseau Grand INSEP (RGI). A ce jour, 10 éducateurs antidopage ont été formés dans six établissements du RGI – les CREPS de Strasbourg, de Reims, de Montpellier, de Toulouse, de Nantes et le Centre National d'Entraînement en Altitude (CNEA) de Font-Romeu. Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec l'Agence nationale du sport (ANS), la formation d'éducateurs au sein des maisons régionales de la performance (MRP), qui participent directement au projet de performance des sportifs de haut niveau, sera proposée.

Pour répondre plus facilement aux besoins de sensibilisation des publics identifiés, l'Agence envisage de s'appuyer sur le réseau en cours de constitution des référents antidopage au sein des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), avec la collaboration du ministère en charge des sports, et de former des éducateurs agréés au sein de certaines structures locales, comme par exemple, les comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS) et les comités régionaux olympiques et sportifs (CROS).

S'agissant des collectivités territoriales, l'Agence a identifié les communes et intercommunalités comme des acteurs de premier plan pour l'aider à diffuser les valeurs du sport propre auprès du grand public et, en particulier, des jeunes. L'AFLD se propose ainsi de mettre à leur disposition des ressources pédagogiques faciles à prendre en main, sur le modèle du partenariat avec la Ville de Cannes et dans le cadre d'un projet pilote pour des ressources destinées aux 3-5 ans et 6-12 ans. L'objectif est de dupliquer et de faire essaimer ces expérimentations dans d'autres territoires, notamment grâce au partenariat avec l'association des maires de France (AMF).

*

Dans le cadre de la structuration du dispositif d'éducation antidopage, l'AFLD souhaite, en 2025, approfondir deux projets spécifiques :

- le premier concerne le programme d'accompagnement des sportifs suspendus (PASS) : lancé à l'automne 2023, ce programme pilote vise à contacter les sportifs français suspendus par l'AFLD pour déployer, avec leur accord, un accompagnement éducatif adapté à la violation commise, à la suspension et à sa durée. Au vu du premier bilan d'étape, plusieurs améliorations seront proposées en 2025 (anticipation de l'accompagnement à la suspension provisoire, partage d'expériences entre sportifs suspendus, meilleure communication etc.) ;
- le second vise à prendre en compte la problématique émergente des compléments alimentaires : leur usage est généralisé, notamment chez les sportifs, et parfois peu encadré, malgré les risques de dopage, fait ressortir un besoin accru d'accompagnement et de sensibilisation sur le sujet dans un contexte de fortes sollicitations promotionnelles des fabricants de compléments alimentaires. En lien avec le fonds de dotation pour un sport propre, des expérimentations avec le milieu sportif et des actions médiatiques pourraient contribuer à améliorer la prise de conscience des sportifs, particulièrement des jeunes, et du grand public sur les risques liés à la prise de compléments alimentaires et de développer des ressources adaptées à ces différents publics.